



**Ministère de l'Économie et  
des Finances**

**Ministère des Affaires sociales et  
de la Santé**

**Ministère de l'Agriculture,  
de l'Agroalimentaire  
et de la Forêt**

Paris, le 27 octobre 2016

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Conseil National de l'Alimentation : nomination de Guillaume Garot, député de la Mayenne comme nouveau Président, renouvellement des membres et entrée de représentants de la société civile comme nouveaux membres**

Guillaume Garot, député de la Mayenne et ancien ministre délégué à l'agroalimentaire a été nommé ce jour Président du Conseil National de l'Alimentation (CNA). Cette instance a vu son positionnement renforcé dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 et constitue un Parlement de l'alimentation ouvert à de nouveaux participants et contribuant au débat sociétal.

Ainsi de nouveaux représentants de la société civile sont désormais membres du CNA. C'est par exemple le cas de France Nature Environnement (FNE), du Comité Interassociatif Sur la Santé (CISS) ou des acteurs de l'aide alimentaire.

Un arrêté conjoint des ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la consommation, nomme, pour un nouveau mandat de trois ans l'ensemble des membres du CNA :

+ lien vers l'arrêté : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do>

+ lien vers le site du CNA : <http://www.cna-alimentation.fr/>

Pour rappel, créé en 1985, le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres en charge de l'agriculture, de la santé et de la consommation. Il est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la chaîne alimentaire. Positionné comme un « Parlement de l'alimentation », le CNA est l'espace de concertation associant les parties intéressées et intégrant les réalités du monde professionnel et les attentes des consommateurs. Compte tenu de sa composition et de son mode de fonctionnement il constitue un deuxième cercle de préconisation, complémentaire des avis techniques rendus par les agences scientifiques, pouvant prendre en considération l'ensemble des enjeux transversaux liés à l'alimentation. Le Président et les membres du CNA sont désignés par l'arrêté publié ce jour et exercent leurs fonctions à titre bénévole.

---

Contacts presse

**Service de presse du ministère de l'agriculture** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère des affaires sociales et de la santé** – Tel. : 01 40 56 84 00 - [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

**Service de presse du ministère de l'économie et des finances** – Tel. : 01 53 18 33 80 - [presse.bercy@finances.gouv.fr](mailto:presse.bercy@finances.gouv.fr)

---